

**Rapport du Président**

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

11^{ème} Commission

N° CP-2020-8-11-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consultéDEAA – Prospective et Politique Européenne
Promotion du Bilinguisme**STRATEGIE OR****CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
ET L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE
L'EDUCATION**

Résumé : La convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, période 2018-2022, précise que l'enseignement de la langue régionale est proposé dans tous les cycles scolaires, de la maternelle au lycée. Ceci implique un apprentissage dans cette langue de tous les futurs enseignants lors de leur formation initiale à l'Université.

Pour y répondre d'une manière plus efficace et tenter d'inverser le désintérêt des étudiants pour ces filières, une convention spécifique a été élaborée conjointement par la Faculté des Langues de l'Université de STRASBOURG, l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et les cosignataires de la convention opérationnelle quadripartite.

Plusieurs dispositifs y sont proposés, notamment en matière de communication lors des orientations scolaires, de bourses pour les candidats au concours régional du professorat des écoles bilingues et la création de cycles de formation continue. Le financement de ces actions est assuré par le fonds commun langue et culture régionales.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme qui s'est réunie le 10 juillet 2020.

L'attractivité du métier du professorat des écoles est un objectif majeur de la convention opérationnelle quadripartite période 2018-2022. De moins en moins d'étudiants s'orientent vers les filières de formation initiale du professorat des écoles bilingues, ce qui compromet grandement le développement de l'apprentissage de la langue régionale.

Dans le cadre d'un partenariat élargi, l'Université de STRASBOURG, au travers de la Faculté des langues et de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE), ont accepté de s'associer plus activement à la démarche engagée avec le Rectorat et les partenaires cosignataires de la convention opérationnelle 2018-2022.

Ainsi une convention pluripartite sur la formation à l'enseignement - apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, a été élaborée conjointement avec le Rectorat, les deux Départements alsaciens et la Région Grand Est.

Elle s'inscrit dans la démarche volontaire des partenaires de la convention opérationnelle quadripartite et permettra d'informer l'ensemble des étudiants de la nécessité de disposer d'une connaissance suffisante de la langue régionale pour exercer le métier de professeur des écoles en Alsace.

En plus de l'offre déjà existante, l'Université de STRASBOURG s'engage, pour la période 2020-2022, à expérimenter, dans le cadre de l'IdEx Formation (initiative d'excellence cofinancée par l'Etat), un nouveau dispositif de renforcement de la formation en allemand/alsacien des étudiants se destinant au professorat des écoles dans l'académie.

À partir de l'année universitaire 2020-2021, les étudiants seront préparés à la spécificité de leur futur métier via la création de nouvelles Unités d'Enseignement (UE) destinées à les sensibiliser à la situation plurilingue et transfrontalière de l'Académie de STRASBOURG. Une formation spécifique sous la forme d'un Diplôme Universitaire d'alsacien sera proposée.

Dans le futur, d'autres diplômes universitaires pourraient être créés notamment en collaboration avec l'UHA de MULHOUSE.

Dans le cadre du partenariat avec l'INSPE, les cosignataires de la convention opérationnelle ont décidé d'allouer une bourse aux étudiants qui s'engagent dans la formation et le passage du concours régional du professorat des écoles bilingues :

- Etudiants en master 1 « Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) », parcours enseignement bilingue français-allemand :
 - versement d'une bourse incitative de 1 000 € aux étudiants qui s'engagent à passer le concours de recrutement des professeurs des écoles, voie spéciale,
 - versement d'une bourse de 2 000 € après réussite au concours de recrutement des professeurs des écoles, après prise de poste effective en classe bilingue à parité horaire,
 - un engagement contractuel pluriannuel, engageant les lauréats à enseigner en cursus bilingues en Alsace durant 5 années, sera proposé aux professeurs stagiaires. En cas de démission ou de renoncement à enseigner dans le cursus bilingue, le remboursement des 2 000 € sera demandé aux bénéficiaires.
- Lauréats des concours de recrutement des professeurs des écoles n'ayant pas suivi le cursus Master 1 MEEF :
 - versement d'une bourse unique de 3 000 € aux lauréats des concours sur prise de fonction sur un poste de fonctionnaire stagiaire en classe bilingue à parité horaire obligatoire.
Le même engagement contractuel de 5 années leur sera proposé.

D'autres aides, déjà existantes et financées au travers du fonds commun langue et culture régionales, sont intégrées dans cette convention :

- bourses pour stages en pays germanophones - enseignement renforcé de langue régionale dans le 1^{er} degré (parcours polyvalent)/parcours bilingue français-allemand : montant annuel maximal de 15 000 €,
- frais de transport en commun et de programme dans le cadre des actions culturelles : montant maximal de 5 000 €,
- cérémonie annuelle de remise des bourses : 500 €,
- Pass Musées offerts aux lauréats (coût unitaire en 2020 : 112 €) x 70 : 7 840 €.

Formation continue assurée par l'Université de Strasbourg (INSPE) :

- formation des contractuels bilingues : 36 300 €,
- DU « Enseigner sa discipline en langue allemande » : 30 000 € dont 20 600 € pris en charge par le fonds commun Langue et Culture Régionales.

Le montant annuel maximal des actions prévues dans cette convention est de 260 000 €.

Ces actions seront financées par l'Université de STRASBOURG et le Fonds commun langue et culture régionales, abondé par les contributions de l'Etat et des trois grandes collectivités alsaciennes signataires de la convention quadripartite (la Région et les deux Départements) et géré par le GIP FCIP Alsace. La réalisation de ces actions n'appellera donc aucun nouvel engagement financier de leur part.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la Convention pluripartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, jointe en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer cette convention avec l'Etat, l'Académie de STRASBOURG, l'Université de STRASBOURG, l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education, le Groupement d'Intérêt Public FCIP Alsace, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT



Rémy WITH